

**GRILLE DE RÉMUNÉRATION
CQP DISPENSATION DE MATERIEL MEDICAL A L'OFFICINE**

- Contrat de professionnalisation

Salaires applicables au 1^{er} janvier 2024 (base 35 heures – SMIC : 1766,92 euros)

	NIVEAU DE FORMATION	
AGE	Titulaire d'un titre ou diplôme non professionnel de niveau Bac ou titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle inférieur au Bac	Titulaire d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle égal ou supérieur au niveau Bac
- de 21 ans	55 % du SMIC Soit 971,81 €	65 % du SMIC Soit 1 148,50 €
21 à 25 ans	70 % du SMIC Soit 1 236,85 €	80 % du SMIC Soit 1 413,54 €
26 ans et Plus	100 % du SMIC Soit 1 766,92 €	

(source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15478>)